



Institut du Travail Social Tours
Service Information Orientation

02 47 62 33 33 / 02 47 62 33 76
sio@its-tours.com

17 rue Groison
BP 77554
37075 Tours Cedex 2

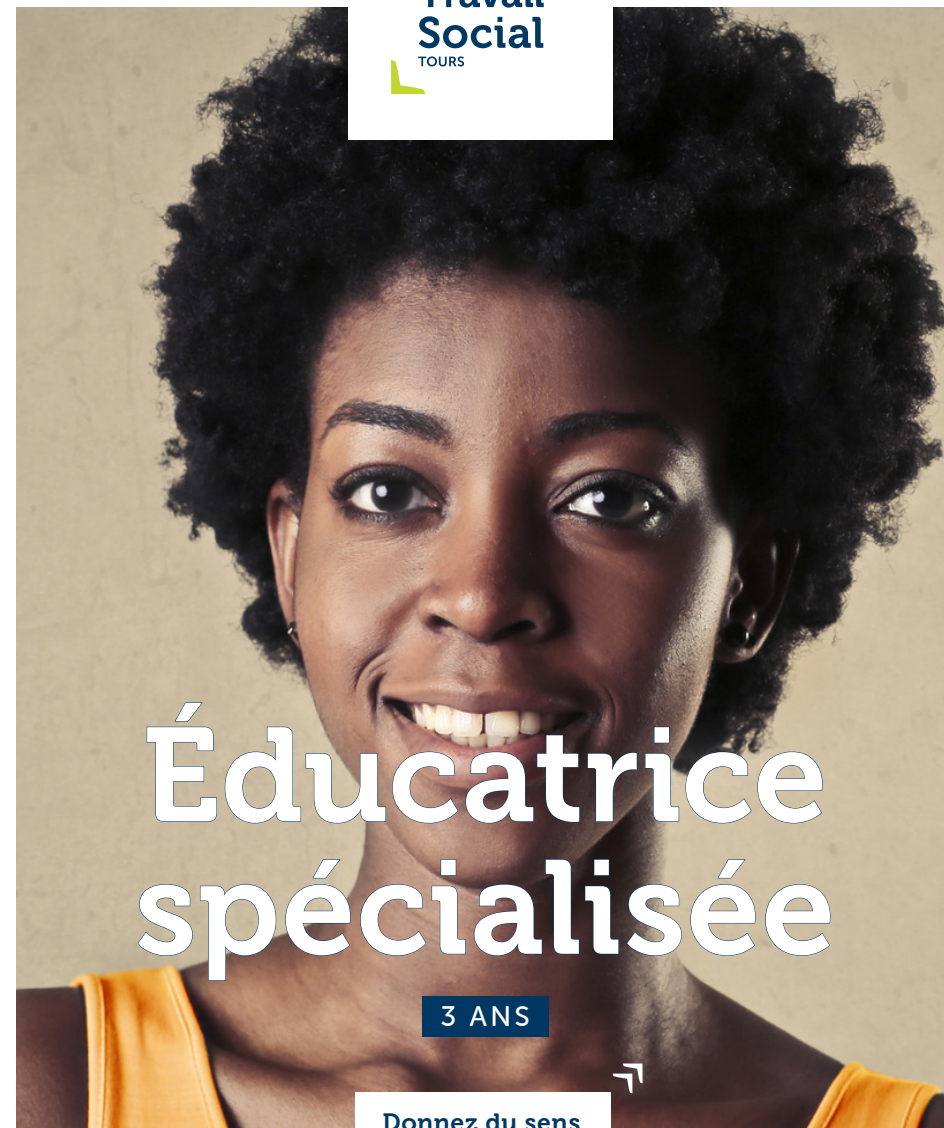
Siret : 302 823 786 000 25
n° de déclaration d'activité : 24 37 00082 37
Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.



www.its-tours.com



Institut du
**Travail
Social**
TOURS



Éducatrice spécialisée

3 ANS

Donnez du sens
à votre métier

Possible par
l'apprentissage

Validation des Acquis
de l'Expérience

L'Éducateur Spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Il est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Il intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale.

Décret du 15 Mai 2007 - Arrêté du 20 juin 2007 (publiés au J.O.)

Les conditions d'inscription

Pour se présenter aux épreuves d'admission les candidats doivent remplir au moins une des conditions suivantes :

- > être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- > être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- > être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation,
- > être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué, ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV,
- > être titulaire du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant,
- > être titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant,
- > ou avoir passé, avec succès, les épreuves de l'examen de niveau (arrêté du 11/09/1995).

La formation et ses modalités

Durée totale de la formation :

- > 3 ans.
- > 1 an : pour les titulaires du Diplôme d'État de Moniteur-Éducateur avec deux ans d'expérience professionnelle.

Il s'agit d'une formation par l'alternance. Elle se déroule en centre de formation et sur le terrain.

Durée de la formation théorique : 1 450 h réparties en 4 Domaines de Formation (DF) :

- > DF 1 - Accompagnement social et éducatif spécialisé (450 h)
- > DF 2 - Conception et conduite de projet éducatif spécialisé (500 h)
- > DF 3 - Communication professionnelle (250 h)
- > DF 4 - Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales (250 h)

Pour les apprentis, l'accompagnement à la professionnalisation est réalisé conjointement par le maître d'apprentissage et le centre de formation pendant toute la durée de la formation.

La formation pratique se déroule au sein de sites qualifiants (terrains de stage).

Les personnes effectuant la totalité de la formation réalisent 3 stages de durée variable selon leur statut au cours de la formation :

Statut	Stage n°1	Stage n°2	Stage n°3
Étudiant non salarié	19 semaines	12 semaines	29 semaines
Personne en situation d'emploi	12 semaines	8 semaines	40 semaines (chez l'employeur)
Apprenti (chez l'employeur)	8 semaines	8 semaines	40 semaines (chez l'employeur)

Programme Individualisé de Formation (PIF) : pour les candidats ayant obtenu une validation partielle du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (parcours post-jury) ou étant dispensés de Domaines de Compétences, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation.

Obtention du diplôme

A chaque domaine de formation correspondent plusieurs épreuves notées sur 20.

Le candidat doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chaque domaine de formation pour obtenir le diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé.

Débouchés professionnels

L'Éducateur Spécialisé peut être employé par des associations ou autres structures privées, des collectivités publiques intervenant dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale.

Salaire de début de carrière : environ 1 600 € brut/mois

Poursuite d'études

- > Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrant et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS)
- > Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale (DEIS)
- > Études universitaires en sciences humaines, sciences de l'éducation
- > Autres formations en travail social



Nos conseils pour réussir

- > Visionner des vidéos en ligne de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewer des professionnels. Faire des stages.
- > Multiplier les opportunités pour rencontrer des publics : s'investir dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires, etc.)
- > Visiter les blog, sites internet, réseaux sociaux des différentes écoles en travail social, établissements d'accueil des publics. Être curieux !
- > Venir à une **Journée Portes Ouvertes de l'ITS Tours** : rencontrer des étudiants/apprentis, formateurs, professionnels, maître d'apprentissage, visitez l'institut.
- > Prendre le temps de préparer son projet de formation, **choisir de s'inscrire en Prépa' du social à l'ITS Tours** : prepa.social@its-tours.com

Début de la formation :

Septembre 2018

Modalités d'inscription

Début des inscriptions : 11 septembre 2017

Clôture des inscriptions : 15 décembre 2017

Les inscriptions s'effectuent en ligne :

<https://www.its-tours.com> (rubrique «s'inscrire»).

Formation dispensée à Tours et Chartres.

Admissions

1- Une épreuve écrite d'admissibilité (3 h)

Étude de texte et exercice d'argumentation

L'épreuve a pour objectif de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.

L'ITS met en œuvre une procédure d'admissibilité commune (en savoir plus www.unaforis.eu).

2- Une épreuve orale d'admission (40 min)

L'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'éducateur spécialisé compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son aptitude à tirer profit de la formation.

Plus d'infos : admissions@its-tours.com

Modalités financières

Épreuves d'admission

Enregistrement et traitement du dossier = 66 €

Épreuve écrite = 98 €

Épreuve orale = 130 €

Commission d'allègement = 58 €

Étudiants non salariés

105 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire.

Frais de scolarité = 735 € pour 2018/2019

Salariés, apprentis et demandeurs d'emploi, autofinancement

Demander un devis

Apprentissage : apprentissage@its-tours.com
secretariat.es@its-tours.com

Aides financières/Bourses

Bureau Vie Étudiante : vie.etudiante@its-tours.com